

Métier Monteur-assembleur		
Secteur	Articles	Demandes des employeurs
IC/I	20.02 6) (Nouvel article)	Prévoir un principe d'étalement des revenus.
IC/I	Section 20	Permettre, sur une base volontaire, la reprise des heures perdues pour cause d'intempéries durant la semaine régulière de travail.
IC/I	Section 20	Revoir le concept des taux horaires afin d'établir deux plages horaires et abolir les primes concernées.
IC/I	Section 23	Revoir le concept de frais de déplacement.
IC/I	4.02	Revoir les critères obligeant un employeur à nommer un chef d'équipe.
IC/I	20.03 24)	Augmentation de la limite quotidienne à un maximum de 10 heures par jour du lundi au vendredi avec une limite hebdomadaire de 40 heures.
ICI	IC : 22.03 2) j) Ind : 22.03 2) k)	Ajouter une prime de chef d'équipe.